

Bulletin de liaison

N° 51 - juillet 2011

***Oreille et Vie,
Association des Malentendants
et Devenus Sourds du Morbihan***



***Les aides techniques
Rencontres : Café malentendant, Jardin du Roch
Appels à témoignage
Le festival Interceltique se rend accessible***

EDITO

Ce bulletin, de parution un peu tardive, vous parviendra en plein cœur de la saison estivale.

Il rend compte de l'essentiel des activités qui ont été proposées durant le printemps. Il faudrait y ajouter les nombreuses réunions de commissions ou autres collectifs auxquelles participe Oreille et Vie grâce à l'implication de quelques bonnes volontés.

Je voudrais mentionner un temps particulier : la tenue d'un atelier « parcours surdité » lors du « Challenge Handicap », rassemblement d'équipes d'étudiants venues de toute la France pour présenter leurs réalisations en matière d'appareils utiles aux personnes handicapées. Les étudiants qui ont participé à l'atelier ont été tout étonnés de ce qu'ils y découvraient.

Petit à petit on voit progresser l'idée qu'il faut prendre les moyens pour que les malentendants et les sourds ne soient pas des laissés pour compte de la vie sociale, de la vie culturelle... Et c'est bien au travail mené depuis plusieurs années, tant au plan de notre département par notre association qu'au niveau national par les autres associations et le Bucodes Surdi France, que l'on doit les changements qui sont en train de s'opérer. Il faut remercier les associations œuvrant pour d'autres handicaps qui ont préparé le terrain.

2

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de voir les responsables du Festival Interceltique vouloir rendre accessible au moins une partie des spectacles ou conférences (voir p.12). Dans un autre domaine, je viens de savoir que la CPAM Morbihan a compris que les accueils des centres de paiement ne nous sont pas du tout adaptés. Un projet d'affichage des numéros appelés est en cours, à Vannes et Lorient dans un premier temps. Nous le réclamions depuis octobre 2009 !

D'autres réalisations ou projets viennent confirmer la meilleure attention portée à notre population. Il en est ainsi des enquêtes, quasi inexistantes jusqu'à il y a 10 ans : elles sont importantes pour bien connaître certains aspects des populations étudiées. Un projet de service d'accueil des déficients auditifs adultes de Bretagne est en cours d'étude. Il faut que chacun de nous prenne un peu de temps pour y participer : il suffit de répondre à l'enquête Baromètre Santé sourds et malentendants (voir p. 9) et/ou d'envoyer son témoignage à l'adresse indiquée page 9.

Et comme chaque année depuis deux ans, profitons de nos visites de l'été pour faire connaître le salon du 20 novembre.

Bon été et que chacun fasse le plein d'énergie pour l'automne.

Jeanne GUIGO

Photo de couverture (de Lucien Espi) : Le bassin du jardin du Roch

LES AIDES TECHNIQUES

C'est grâce Janed LE BELLEC, membre de l'association, que Monsieur BENOIT, représentant de Audio SMS, a pris contact avec Oreille et Vie. L'idée d'organiser des réunions de présentation d'aides techniques a germé dès le premier contact. Cet article, écrit à partir des transcriptions, est une synthèse des présentations faites à le 9 mars Lorient et le 4 mai à Pontivy.

La société SMS Audio, basée à Mulhouse, fabrique des accessoires pour déficients auditifs à usage individuel, notamment pour la maison, et collectif dans le cadre de l'accessibilité.

La signalisation.

SMS Audio a développé un **système de signalisation des sonneries et alertes**, avec flashes et vibrateurs. C'est le système Lisa qui fonctionne pour sept applications : sonnette d'entrée et du téléphone, détecteur de fumée, cris de bébé, alarme incendie, l'appel à la

personne, détection des dégâts des eaux. Il fonctionne sur le principe émetteur-récepteur : un émetteur par source sonore à détecter, un récepteur unique qui émet un flash ou une vibration. Le ré-

cepteur porte une icône par source détectable avec une led associée. Cela permet de visualiser l'origine des appels : un petit voyant lumineux s'allume près de l'icône concernée. L'ensemble peut fonctionner soit sur un courant porteur, on branche émetteur et récepteur sur des prises électriques, soit en système radio FM.

Les récepteurs peuvent être de différentes formes : lampe flash, avec ou non sonnerie, que l'on peut poser sur un meuble et transporter d'une pièce à l'autre, boîtier vibrant à porter à la ceinture, réveil lumineux et vibrant.

L'installation est facile. Par exemple pour la sonnette d'entrée il y a une pastille à mettre sur

la sonnerie, pour le téléphone on relie par câble l'émetteur à une prise téléphone.

Concernant le détecteur incendie, il fonctionne avec une batterie dont la durée de vie est de 10 ans.

Si on veut juste un boîtier pour le téléphone ou la sonnette d'entrée, il existe « visuTone » un boîtier de signalisation flash et sonnerie qui est à la fois émetteur et récepteur pour le téléphone ou la sonnette d'entrée. Il peut-être intéressant pour les personnes qui ne se déplacent plus beaucoup et restent dans une pièce.

- Pour les systèmes FM peut-il y avoir conflit de fréquences avec celles des casques TV ?

Non car les fréquences sont dans des gammes d'ondes différentes.

Il va y avoir un changement dans les fréquences d'ici à la fin de l'année. Nous allons devoir changer quelques produits, mais assez peu.

Les systèmes FM ont une portée de 90 ou 100 m. Si on veut les faire fonctionner sur plusieurs étages (à partir de 4 étages) il faut installer un répéteur.

- Quels sont les tarifs ?

Le prix des émetteurs va de 125 à 200 euros maximum mais il faut un émetteur par application. Pour les récepteurs en se situe entre 120 et 170 euros. Pour le visuTone on est à 60 euros en prix public.

Les réveils

Nous avons plusieurs types de réveil. Il y a les réveils plus classiques avec coussin vibrant, un modèle avec flash et possibilité de coussin vibrant qui intègre la reconnaissance du système Lisa : sonnerie de la porte du téléphone, alarmes diverses. On peut en avoir avec affichage digital



Détecteur d'incendie et émetteur de sonnette de porte et divers récepteurs flash ou vibrants

et sonnerie amplifiée, et en plus la possibilité d'ajouter flash ou coussin vibrant.

Nous avons un nouveau réveil de voyage : il a une fonction vibrante, une sonnerie et un flash. On peut y rajouter des modules : coussin vibrant, amplificateur de son. Il est vendu 50 euros et fonctionne sur piles.

Systèmes d'écoute pour la télévision



Il ne faut surtout pas faire le parallèle un équipement qu'on trouve dans le commerce et celui qui est vendu chez un audioprothésiste même si ce sont les mêmes marques : les références sont différentes, ce qui explique les écarts de prix. Les casques vendus par les audioprothésistes sont plus adaptés aux malentendants.

SMS Audio propose deux gammes de produits : un système en infra rouge et un système FM. Dans tous les cas il y a une base reliée au téléviseur et un récepteur qui peut être soit un casque, soit un collier magnétique à porter autour du cou. Avec un système infrarouge, de portée de 8 mètres, il faut rester dans la pièce où est le téléviseur. Avec la FM on capte le son de toutes les pièces de la maison : sa portée est de 30 mètres.

Nos casques fonctionnent sur accus, avec une autonomie de 10 h et une durée de vie de 4 ans si on prend certaines précautions d'emploi. Leurs prix publics sont de 192 euros pour le casque, 198 pour le collier en Infrarouge. Ils sont de 230 et 240 pour la FM. Nous avons un modèle en infrarouge à 120 euros sur piles.

Il y a un accessoire permettant de brancher l'émetteur au téléviseur sans couper le son donné par les haut-parleurs. Ainsi la personne qui a le casque ne coupe pas le son de la télé pour les autres.

On peut avoir plusieurs casques ou colliers pour une même base : cela permet à plusieurs malentendants de regarder la télévision ensemble, que ce soit dans une famille ou dans les collectifs.

- Est ce que on peut s'en servir avec les implants cochléaires ?

Oui mais ce ne sera pas avec un casque, mais avec un collier magnétique à condition que vous ayez le programme T.

- J'ai un implant qui n'a pas de position T. Il faut que j'adapte un accessoire pour bénéficier des boucles magnétiques.

Pour les prothèses, tous les fabricants intégraient la bobine à induction. Ils ont voulu la supprimer ce qui posait problème pour tous les accessoires, et pour tous les lieux publics. Ils l'ont quand même conservée sur de nombreux modèles de prothèses.

Les systèmes de communication.

Il s'agit de systèmes de communication destinés à

Les boucles magnétiques sont-elles dangereuses ?

- Quel type d'ondes sont rayonnées par les boucles magnétiques ? Peut-on craindre des répercussions sur le cerveau comme pour un four micro onde ? Et y a-t-il des dangers avec les appareils auditifs ?

M. Benoit.

Les ondes rayonnées par une boucle magnétique sont de la même gamme que celles du champ magnétique terrestre et elles sont 500 fois moins intenses. Pour les appareils auditifs je ne sais pas. Quand je pose la question ce n'est jamais très clair.

Tout appareil électrique induit un champ magnétique. Ainsi chez soi il y en a plein provenant de du téléviseur, du réfrigérateur, de l'ordinateur, d'un moteur... Si vous vous mettez en position T près d'un de ces appareils vous entendez un ronronnement : cela montre que la prothèse capte le champ magnétique.

des personnes malentendantes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas être appareillées ou à des personnes appareillées qui ont besoin d'améliorer les performances de leurs appareils. En améliorant la communication, ils permettent de mieux participer aux réunions (au travail par exemple), aux repas de famille. Ils fonctionnent sur le principe d'un microémetteur et d'un récepteur.

Nous avons 3 modèles.

- Le CM1 : il comprend un boîtier émetteur et un récepteur auquel on peut brancher une oreillette ou un collier magnétique. Le micro a 3 positions : une directionnelle, on dirige le micro vers celui qui parle, une moyenne et une multidirectionnelle à 360 degrés. Le traitement du son est numérisé. Son prix est de 500 euros.



Le CM1

- Le CM light est une version simplifiée du CM1 avec un seul boîtier pour le micro et le récepteur audio (prix : 295 euros).

- Le système Crescendo : il comprend un boîtier auquel est branché un micro à orienter vers la personne du casque et une casque. Il peut être utile pour des personnes qui se déplacent peu. (prix : 135 euros)

Les modèles avec oreillettes peuvent convenir à ceux qui ont une surdité légère ou moyenne. Les sourds sévères peuvent être satisfaits s'ils utilisent le collier magnétique.

Pour un jeune en collège qui va en cours de musique, on peut brancher directement un émetteur au système de sonorisation et il recevra le son à ses appareils auditifs.

Les téléphones.

On a des amplificateurs de téléphone portable composés d'un boîtier Bluetooth et d'un tour du cou. Il faut que le téléphone soit compatible. Il y a la possibilité de brancher un casque. Il existe des amplificateurs pour téléphones fixes fonctionnant sur secteur ou sur piles.

D'une manière générale ces amplificateurs coûtent plus cher que le prix du téléphone ! Avez-vous déjà utilisé des amplificateurs de téléphone ?

Nous avons aussi des téléphones, tous équipés de boucle magnétique et avec amplification à l'écouteur.

Nous avons un modèle avec flash à des grosses touches avec télécommande pour les appels d'urgence : elle permet d'appeler les numéros enregistrés : si un numéro ne répond pas il passe à un autre. Pour les prix ils s'étagent de 75 à 159 euros et ils marchent sur les lignes ADSL.

Pour compléter la gamme on a deux modèles de téléphones portables qui fonctionnent avec boucle magnétique, amplification de 35 dB et fonction Bluetooth. Les touches sont plus grosses et le menu simplifié. Ils permettent d'envoyer des SMS mais pas de prendre des photos ou d'écouter de la musique.

Les boucles magnétiques

SMS Audio propose des boucles magnétiques pour diverses superficies : de 16 m² jusqu'à 800 m². Pour des salles contiguës, par exemple dans les cinémas, on a un système de montage qui évite que deux champs magnétiques, et donc deux discours, se superposent.

Financer ses aides techniques

S'équiper en aides techniques, cela a un coût ! Des aides financières sont possibles. Elles passent le plus souvent par le dépôt d'un dossier de demande de prestation de compensation du handicap à la Maison Départementale de l'Autonomie.

L'accès à ces aides dépend des situations (en activité ou non...), du niveau de surdité, et l'âge de la personne...

On peut aussi s'adresser à sa caisse de retraite complémentaire.

Oreille et Vie s'est toujours appliquée à tenir ses adhérents informés de leurs droits. On peut obtenir des renseignements au bureau de l'association.

Un dossier complet est disponible sur le site du Bucodes Surdi France : www.surdifrance.org « nos publications », « nos brochures ».

Nous avons une mallette avec boucle magnétique portative pour une superficie de 170 m².

- *Beaucoup d'audioprothésistes disent que la boucle magnétique c'est dépassé. Ils disent qu'il y a maintenant la FM et le Bluetooth.*

Oui mais beaucoup d'accessoires combinent deux techniques : l'infrarouge, la FM ou le Bluetooth

d'une part, l'induction magnétique d'autre part par le biais d'un collier. Donc la position T c'est indispensable et doit être bien réglée. Et pour les équipements collectifs des salles, la boucle magnétique reste la norme, parfois combinée avec la FM.

Monsieur BENOIT a bien voulu nous confier un lot d'appareils pendant les deux dernières semaines du mois de juin ce qui a permis à plusieurs adhérents et à quelques autres personnes de voir, ou revoir, les matériels qui les intéressaient. L'exposition s'est transportée à Vannes le 16 juin et à Pontivy le 24 juin. Violette HERVE LAJUSTICIA et Marie-Christine MOREL-CHEVILLET nous présentent leur action à Vannes.



L'exposition à Pontivy

Violette HERVE-LAJUSTICIA : L'exposition s'est tenue à Vannes le 16 juin à la maison des associations. On n'a pas fait beaucoup d'informations car on n'a pas pu contacter les journaux. Cependant quelques adhérents sont venus. Les appareils exposés représentent des supports intéressants pour assurer l'accessibilité des logements occupés par des personnes déficientes auditives. C'est notamment important pour la nuit quand on retire nos appareils. Les catalogues que nous avons eus nous permettrons de présenter lors des permanences à venir.

6

J'avais informé Mme LE PORT, formatrice à l'AFPA, de l'exposition du matériel à Vannes le 16 juin. Elle est venue avec deux groupes de stagiaires. Nous avons présenté rapidement le matériel. À partir de là nous avons parlé de l'association, présenté la revue 6 millions de malentendants, parlé de nos actions, des difficultés que la surdité peut poser dans la vie courante. Il y avait deux stagiaires qui n'entendaient pas bien : l'une appareillée en intras, l'autre en recherche d'informations. Nous avons pu leur en donner quelques unes.

Marie-Christine MOREL-CHEVILLET : Les stagiaires avaient des questions très pointues et pertinentes sur nos problèmes d'audition, sur les appareils, notamment les détecteurs de fumée et tout ce qui est prothèses auditives. Certaines étaient déjà intervenues chez des personnes malentendantes et elles ont dit leur embarras pour communiquer avec elles et manipuler leur appareil : elles ont regretté le manque de formation.

Infos acouphènes et piles

Notre ami Pierre-Yves le Ster nous prie de vous donner ces deux informations, sous sa responsabilité.

Acouphènes : Pierre Grignard, audioprothésiste à LE BLANC (Indre), est toujours en activité. Je ne connais pas mieux pour l'instant comme prise en charge pour les acouphènes, même ci celle ci à un certain coût. Adresse : "Centre de surdité" à Le Blanc dans le département du centre.

Adresse : Grignard (SA) La Brousse 36300 BLANC 02 54 28 33 33 fax :02 54 28 33 31. On peut prendre des renseignements sur Internet.

Piles : Je prends maintenant mes piles chez "Armen santé" zone du Ténénio à Vannes. Je les paie 3 euros la plaquette de 6 (origine allemande). A l'usage elles sont plus endurantes que les "Rayonvac" : avant je faisais une semaine avec une pile, avec celles-là une semaine et demi à deux semaines. Il y en a de tous les types.

INFOS SANTÉ

La surdité accroîtrait les risques de démence chez les personnes vieillissantes

Dépêche de l'AFP (WASHINGTON) du – 15.02.2011 transmise aux associations membres du Bucodes Surdi France par l'Union Nationale des Syndicats d'Audioprothésistes de France.

Une information qui confirme le résultat de l'étude du GRAP Santé (bulletin de liaison d'octobre 2009)

Les personnes âgées atteintes de surdité paraissent avoir une plus grande probabilité de souffrir de démence et ce risque s'accroît quand la perte d'acuité auditive s'aggrave, selon les résultats d'une recherche publiés lundi par la revue médicale américaine "Archives of Neurology".

Les chercheurs de la faculté de médecine Johns Hopkins (Maryland, est) ont suivi 639 personnes âgées de 36 à 90 ans ne souffrant pas de démence. De 1990 à 1994 les participants ont été soumis à des tests pour évaluer leur fonctionnement mental et leurs capacités auditives. Ils ont ensuite été suivis jusqu'à la fin mai 2008 pour déterminer s'ils souffraient de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence.

De la totalité des sujets de l'étude, 125 étaient atteints d'une légère déficience auditive, 53 étaient modérément sourds et six souffraient d'une perte importante de leur ouïe.

Durant un examen conduit après une période médiane de 11,9 ans, les auteurs de l'étude ont diagnostiqué 58 cas de démence dont 37 cas de maladie d'Alzheimer. Ils ont établi une corrélation entre vieillissement, perte de l'ouïe et accroissement du risque de sénilité.

Ainsi, chez les participants de 60 ans et plus, 36,4% du risque de démence était lié à une perte de l'ouïe, indique cette recherche. De plus, le risque de développer la maladie d'Alzheimer s'est accru de 20% pour chaque dix décibels de perte d'acuité auditive, ont estimé les auteurs de l'étude.

"Nombre de mécanismes pourraient théoriquement jouer un rôle expliquant l'observation d'une

lien entre surdité et démence", relève le Dr Frank Lin, principal auteur de ces travaux.

Le nombre de cas de démence pourrait être diagnostiqué à tort chez des personnes sourdes ou des individus souffrant de démence pourraient être considérées à tort comme malentendant. Les deux pathologies pourraient résulter d'un processus neuropathologique commun.

"Enfin, la perte de l'ouïe pourrait être liée à la démence peut-être à la suite d'un épuisement des capacités mentales et de l'isolement social ou une combinaison des deux", avancent les auteurs de cette communication. "Si cette observation est confirmée indépendamment par d'autres études, cette découverte pourrait avoir des retombées importantes pour la santé publique", soulignent les auteurs de cette étude.

La surdité peut-être évitée chez les plus âgés et corrigée aisément avec les technologies actuelles comme les appareils numériques d'amplification des sons et la pose d'un implant cochléaire, appareillage qui vise à restaurer un certain niveau d'audition.

NDLR - On voit toute l'importance qu'il y a à ne pas traiter une baisse auditive à la légère comme cela se voit toujours souvent et s'efforcer de garder une vie sociale active. Les adhérents des associations comme Oreille et Vie en sont conscients. Il nous faut convaincre autour de nous. Il faut aussi convaincre professionnels et décideurs qu'investir dans la prise en charge des appareils et dans l'accessibilité c'est prévenir des états plus graves... et plus coûteux.

La charte de la personne hospitalisée

Le numéro 1 de 6 millions de malentendants, revue qui remplace Résonnances, consacre un dossier à l'hospitalisation des personnes déficientes auditives. Un séjour en établissement hospitalier n'est jamais une partie de plaisir. Cela peut se compliquer quand l'ouïe est défaillante. Mais connaît-on bien ses droits ? **La charte de la personne hospitalisée** mentionnée à l'article L.1112-2 du code de la santé publique en est un bon résumé. Nous reproduisons une annexe de l'ouvrage « L'usager et le monde hospitalier, 50 fiches pour comprendre »

Chaque établissement remet aux patients, lors de leur admission, un livret d'accueil auquel est annexée la charte de la personne hospitalisée...

Vingt ans après la première charte du malade (20 septembre 1974), le même ministre de la santé (Simone Veil) signe un nouveau document qui rappelle les droits de la personne hospitalisée. La charte de la personne hospitalisée devient la traduction d'une affirmation renouvelée pour la protection du patient à l'hôpital.

La loi du 4 mars 2002 a profondément modifié les droits des patients. Ainsi, la charte du patient de 1995 devait être adaptée. C'est chose faite avec la circulaire du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées.

Certes, la charte de la personne hospitalisée n'a pas de portée normative puisqu'elle n'est qu'une annexe à une simple circulaire ministérielle. Mais les valeurs proclamées sont directement issues des principes essentiels qui doivent primer dans le fonctionnement du service public hospitalier.

La nouvelle charte de la personne hospitalisée comporte onze principes généraux qui doivent être portés à la connaissance du public :

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.
5. Un consentement spécifique est prévu pour certains actes.
6. Une recherche biomédicale ne peut être réalisée sans que la personne ait donné son consentement après avoir été spécifiquement informée sur les bénéfices attendus, les contraintes et les risques prévisibles.
7. La personne peut, à tout moment, quitter l'établissement.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie(nt) d'un accès direct aux informations de santé la concernant.
11. La personne hospitalisée exprime ses observations sur les soins et sur l'accueil.

Affection de longue durée et transports

Un décret du 10 mars 2011 apporte une modification importante dans la prise en charge des transports sanitaires pour les personnes reconnues en affection de longue durée (ALD). Cela concerne de nombreuses personnes parmi lesquelles celles qui sont reconnues en ALD pour implantation cochléaire. Nous reproduisons le texte du décret

Notice : le code de la sécurité sociale prévoit actuellement que l'existence d'un protocole de soins pour affection de longue durée (ALD) prévu par l'article L. 324-1 du même code est un motif d'exonération des frais de transport liés aux traitements ou examens prescrits en rapport avec cette affection, indifféremment de l'autonomie du patient.

Le présent décret a pour objet de réserver, à compter du 1er avril 2011, la prise en charge des frais de transport des assurés en ALD aux patients dont l'incapacité ou la déficience ne leur permet pas de se déplacer par leurs propres moyens.

En d'autres termes ceux qui sont en état de se déplacer sans avoir besoin d'être accompagné mais doivent se rendre dans un établissement pour un soin, (dialyse, réglage d'un implant...) n'ont plus droit au remboursement de leurs frais de transport. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à solliciter du médecin, malgré tout, une demande de prise en charge.

Deux appels à témoignage

Baromètre Santé Sourds malentendants

Prenant conscience du fait que les personnes qui ont des difficultés pour téléphoner sont exclues des enquêtes téléphonées, ce qui la méthode habituelle de l'INPES, cet organisme a entrepris de mener une grande enquête sur la santé des personnes ayant des troubles de l'audition (y compris acouphènes et hyperacousie). Richard DARBERA, président du Bucodes Surdi France, a participé à l'élaboration du questionnaire. Voici un extrait de la lettre envoyée par l'INPES aux associations.

« Dans le cadre d'une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) lance une étude destinée à recueillir des données sur la santé des personnes sourdes, malentendantes et ayant des troubles de l'audition de 15 ans et plus.

L'objectif du Baromètre Santé Sourds et Malentendants est de mesurer des indicateurs clés sur les opinions, perceptions et attitudes en

matière de santé de ces personnes et de les comparer à ceux de la population générale.

Nous prenons comme base de travail le Baromètre santé, étude menée tous les 5 ans par l'Inpes sur une multitude de sujets liés à la santé. Une fois analysées, les données recueillies au cours de l'enquête permettront d'élaborer des recommandations et de mettre en place des actions concrètes pour améliorer la santé des personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de l'audition.

Afin d'être accessible au plus grand nombre, l'enquête et son sont en ligne de juin à novembre 2011, à l'adresse www.bssm.inpes.fr. Les questions sont également disponibles en langue des signes. »

Le Conseil d'Administration d'Oreille et Vie encourage tous les adhérents à répondre à l'enquête.

Projet de centre de « basse audition » en Bretagne

Travaillant à un projet de centre de « basse audition » Madame Hélène LE ROUX, Orthophoniste, a pris contact avec Oreille et Vie pour demander quelques renseignements. Voici des extraits de ses messages.

« Fin décembre 2011, la FISAF, Phare d'Ouest et la Mutualité Française ont mis en place un comité de pilotage qui s'est donné pour tâche de réfléchir à une meilleure prise en compte des déficiences visuelles et auditives de l'adulte.

*Je viens vers vous pour vous demander de nous faire parvenir des **exemples anonymes de parcours de demandes d'information, de soins et/ou d'accompagnement** de la part de personnes confrontées à la déficience auditive. Merci de préciser la facilité ou la difficulté à rencontrer les "bons" interlocuteurs, par quelles*

voies, le délai des réponses apportées, la qualité des informations, la coordination entre les différents acteurs répondant aux problèmes posés par la surdité, la cohérence des réponses reçues, les services proposés, les obstacles rencontrés.

Nous espérons pouvoir argumenter auprès de l'ARS, à partir des cas que vous aurez fait remonter, du besoin d'une plate-forme structurée de meilleure information, formation et coordination autour de cette problématique »

Nous avons été informés du projet par l'association des Côtes d'Armor.

Nous encourageons chacun à envoyer son témoignage à : Hélène Le Roux Orthophoniste
3 allée du Stade 22680 Etables/Mer

Tél: 06 64 21 92 50

heleneleroux22@gmail.com



RENCONTRES

Les « Café malentendant » à Lorient

C'était une idée lancée au début de l'année. Par deux fois rendez-vous a été donné au café Le Cabotage : le 10 Elle s'est concrétisée deux fois : le 10 mai et le 9 juin. Outre la transcriptrice, 9 personnes étaient présentes pour la première édition le 10 mai, mais seulement 4 le 10 juin, plusieurs regrettant de ne pouvoir y participer.

La règle pour ces rencontres étant de ne pas proposer de thème précis, les échanges ont porté sur divers sujets plus ou moins proches de ce qui nous rassemble, nos oreilles. Voici l'appréciation d'Yvonne GOURIOU, une des participantes.



Ce « Café malentendant » est une très bonne idée. C'est un temps qui permet de nous connaître plus profondément entre membres de l'association, d'exposer et de connaître les préoccupations de chacun. Nous voyons ainsi que nous partageons des choses communes mais aussi que nous sommes confrontés à des problèmes différents. J'ai retenu par exemple de S. : « plus on parle fort, moins je comprends ».

L'ambiance chaleureuse, libérée de contraintes, a facilité les échanges, favorisé le soutien de chacun

vis-à-vis des autres. En outre cette rencontre a permis à deux personnes de prendre contact avec l'association et elles semblent s'être senties à l'aise.

Une question se pose : faut-il continuer ? Plusieurs ont émis le vœu de refaire un essai au mois de septembre. La date n'a pas encore été choisie. Nous nous efforcerons de vous en informer mais c'est d'abord à chacun de le faire en prenant contact avec l'association : 02 97 64 30 11 ou oreille-et-vie@wanadoo.fr

Visite du jardin du Roch

16 adhérents (ou conjoints) se sont retrouvés au Jardin du Roch à Guénin, le dimanche 5 juin : l'idée en avait été donnée par Cécile FERRAND. M. et Mme BARAZER nous commentent ce moment chaleureux de rencontre.



Ronan GUILLO, le propriétaire des lieux avait installé 2 tables sous un hangar à notre intention. Nous avons apprécié ce geste, compte tenu du temps un peu frais pour un pique-nique. Nous ne nous connaissions pas, nous avons mangé ensemble dans une ambiance conviviale et nous avons fait connaissance.

Ensuite, Ronan GUILLO nous a proposé de revenir avec lui sur les différentes étapes de son installation dans la longère et sur le terrain qu'il

occupe actuellement avec sa famille et qui étaient avant eux la propriété d'un agriculteur.



Elle tisse sa toile à l'entrée

Puis, nous avons fait tranquillement la visite de la propriété : le jardin avec un coin des senteurs, le potager, le vieux verger et enfin, les plus décidés d'entre nous sont allés faire le parcours sinueux du bois parsemé de falaises de schistes au bord de l'Evel. Le chemin était étroit mais praticable, il y avait même par



endroit quelques marches pour notre confort ...



Ainsi s'est terminée notre visite sur une note dynamique et nous avons remercié Ronan GUILLO, notre hôte paysagiste, aussi accueillant que passionné. Nous remercions aussi Jeanne, notre Présidente, qui a eu l'initiative de cette sortie et a pris le souci de son organisation.

Quelques uns ont prolongé la rencontre en se rendant, sur les conseils de M. Guillo, au « Manéguen » qui culmine à 105 m, dominant la vallée de l'Evel. Un petit parcours pédestre permet d'admirer deux chapelles.

La radio s'intéresse aux malentendants

L'émission sur France Inter le 26 Mai 2011 entre 10 et 11 heures, faisant écho au dossier de la revue "60 Millions de consommateurs" "Vos oreilles valent de l'Or" a traité d'un sujet qui selon la journaliste prête souvent encore à quolibet mais qui touche 5 M de français, les problèmes d'audition : presbycusie pour les seniors, atteintes des jeunes avec acouphènes et hyperacousie suite à des traumatismes sonores tels que l'écoute avec MP3, baladeurs, concerts...

Violette HERVE LAJUSTICIA l'a écoutée pour nous.

Étaient présents à l'émission Pascal Foellet médecin ORL membre du comité scientifique de la journée nationale de l'audition, Pascal Afflelou (qui possède aussi un diplôme d'audioprothésiste) et qui a déjà créé 10 boutiques et compte se développer précisant que seuls 20% des gens concernés sont appareillés contre 96 % pour les lunettes. Venaient ensuite des témoignages d'auditeurs : souffrances dues aux acouphènes, conséquences sur la vie sociale et au travail, aggravation de la maladie d'Alzheimer chez une personne qui ne peut s'appareiller faute de moyens matériels...

Ont été aussi abordés les tarifs élevés, le faible remboursement de la Sécu, le manque d'aides à partir de 20 ans, le manque d'esthétisme des appareils pour les jeunes. Si plus de gens étaient appareillés cela ferait baisser les tarifs ! Sont venus ensuite les commentaires du dossier de 60 M de consommateurs réalisé à partir de 40 volontaires de 40 à 75 ans dans 8 grandes enseignes avec chiffres des résultats. Il a été aussi précisé qu'avec une aide auditive il n'y a pas de guérison car la cochlée est toujours malade...

En France il n'y a pas assez d'audioprothésistes... Peut être serait-il souhaitable de séparer la compétence de l'audioprothésiste de celle du commerçant à l'exemple du contrôle technique d'une voiture...

LE FESTIVAL INTERCELTIQUE SE REND ACCESSIBLE

Comme à chaque saison estivale, le **Festival Interceltique de Lorient** va animer la ville de Lorient pendant 10 jours au mois d'Août. Cette année il se déroulera du vendredi 5 au dimanche 14 août, le programme promet d'être riche et varié !

La grande nouveauté cette année pour nous, malentendants ?

Les organisateurs ont souhaité faciliter l'accès des diverses programmations aux sourds et aux malentendants! Et quel programme !



- L'installation d'une **boucle magnétique** au **dôme des Diasporas**, place de la mairie, et la mise en service des boucles installées au **Grand Théâtre** et à **l'auditorium du Palais des congrès** permettront aux personnes équipées d'un appareil ayant la position T de participer facilement à plus d'une trentaine de représentations musicales, concours, conférences, ... trop nombreuses pour les citer toutes ici !

- Des **transcriptions écrites en temps réel** par l'association Oreille et Vie sur grand écran au **dôme des Diasporas** :

Samedi 6 : Connexion vidéo en direct avec le bateau Tara à 17h15.

Dimanche 7 : Conférence sur les bretonnismes avec Hervé Lossec à 15h.

Lundi 8 : Connexion vidéo en direct avec Charles Kergaravat de BZH New-York à 14h.

Mardi 9 : Conférence Slow Food avec connexion vidéo en direct avec les Asturies à 17h30.

Mercredi 10 : Connexion vidéo en direct avec le bateau Tara à 17h.

Jeudi 11 : Connexion vidéo en direct avec le bateau Tara à 17h.

Samedi 13 : Wezen, conte onirique avec images animées et texte sur écran avec concert en live (pas besoin de transcription !).

Dans la même démarche d'accessibilité, une **boucle magnétique** va être installée dans la salle de la Chambre de Commerce de Lorient où seront données les conférences organisées par l'Université Populaire Bretonne, **Emglev an Oriant**. En outre **une des conférences** du vendredi 12 août sera accessible en **transcription écrite** :

L'extraordinaire voyage du Breton Pierre Malherbe, 1^{er} breton à avoir réalisé un tour du monde par les continents (à 16 h) **ou** La Diaspora bretonne au XXI^{ème} siècle à 18 h)

Alors, grâce à ce déploiement de bonnes volontés et de moyens pour nous rendre le Festival Interceltique accessible et agréable, profitez bien de ce Festival Interceltique 2011 !

Cécile FERRAND et Sandrine VIGOUROUX

BRÈVES

Baisse de remboursement des appareils auditifs

Malgré la mobilisation des associations, la pétition, les questions écrites de plusieurs députés (voir ci-dessous celle de M. Michel GRALL, député du Morbihan, second député du département à avoir donné une suite à nos lettres), le taux de remboursement des prothèses auditives a été baissé de 65 à 60 % . ainsi, désormais, le montant de la participation des Caisses d'Assurance Maladie, pour les personnes ayant 20 ans et plus et qui ne bénéficient pas du 100 % est désormais de 119,83 euros.

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur un projet de baisse du remboursement par la sécurité sociale des prothèses auditives. Il semblerait que ce remboursement passe de 65 à 60 % à partir du 15 avril 2011, ce qui exclurait du bénéfice de ces appareillages une partie encore plus importante de cette population fragilisée. Or l'absence de compensation de la surdité peut conduire la personne déficiente auditive à l'isolement, facteur d'accélération de la dépendance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question.

Appels d'urgence

En avons-nous tous conscience ? Ceux d'entre nous qui ne peuvent téléphoner ont de grandes difficultés à faire appel aux services d'urgence : pompiers, SAMU, gendarmerie. Les associations y travaillent au niveau national avec les services concernés, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005. Richard DARBERA, président du Bucodes Surdi France nous livre quelques informations.

Il faut d'abord savoir qu'actuellement en France, comme partout en Europe, le numéro des appels d'urgence est le 112. On peut faire le 112 et parler à l'opérateur qui se charge, en fonction de la situation, d'alerter les pompiers, le Samu, la police ou la gendarmerie. On n'a donc plus besoin de faire les 15, 17 ou 18. Mais ces numéros sont

encore actifs pour les gens qui ne connaissent pas encore le 112.

Une affaire est en cours en France : le CNRAU pour sourds et malentendants. En juillet dernier, le Bucodes a obtenu que les appels d'urgence par SMS soient mis en œuvre en même temps que les appels par fax. Ils devaient l'être en janvier dernier, on nous les promet maintenant pour septembre. En revanche nous n'avons pas obtenu que ce numéro soit le 112 en raison de l'opposition d'associations de l'UNISDA. Ce sera donc le 114.

Il y a un projet à moyen terme en Europe : Reach112. Mais le CNRAU travaille déjà sur une deuxième phase, pour dans 3 ou 4 ans, avec la possibilité de communiquer par vidéo car cela permet l'usage de la langue des signes ou la lecture labiale. Il faudra, bien sûr être équipé de terminaux et de réseaux adaptés. C'est le même objectif que Reach 112, à cela près que Reach 112 vise une compatibilité Européenne, comme on l'a obtenue avec le 112 qui est le numéro européen pour les appels vocaux.

Voiture et appareils auditifs

Grésillements et interférences, c'est le programme qui vous attend peut-être si vous choisissez une voiture qui n'est pas compatible avec le système FM de votre appareil auditif. Si jusqu'à présent, peu de déficients auditifs ont souffert de ces désagréments, la donne pourrait bien changer avec les nouveaux modèles de voitures. C'est en tout cas la conclusion d'un test danois effectué pour évaluer l'incidence sur les aides auditives des bruits électromagnétiques produits par les composants électroniques de certaines voitures. Aucune raison de paniquer pour autant : pour profiter en toute quiétude du GPS ou de la climatisation de votre future voiture, il vous suffit de vous installer derrière le volant et d'activer les différentes sources électriques de votre véhicule afin de vérifier sa compatibilité avec votre système FM.

Source : Hear-it

Sous-titrage

Information provenant de Maine et Loire

A la demande du CSA, TF1 a changé de norme pour son sous-titrage.

Attention, si votre poste est conforme (HD TNT) et qu'il ne reçoit pas d'emblée les nouveaux sous-titrages, il faudra faire appel au vendeur ou au

fabricant du poste TV qui devra faire passer un technicien. En principe ce déplacement est à leur frais car il ne s'agit pas une panne mais d'un changement de logiciel.

Il y a notamment des difficultés avec les téléviseurs de marque Sony.

LES PROJETS POUR L'AUTOMNE

Stage de lecture labiale

Les participants au stage de lecture labiale qui s'est déroulé entre octobre 2010 et février 2011 avaient souhaité donner une suite à cette intéressante expérience. C'était aussi le souhait de nos deux orthophonistes, mais sous une forme différente : séances d'une heure et demie au cabinet de Mme LE GOFF, à Lorient.

Voici leur proposition et leur demande :

« *Nous sommes toujours d'accord pour ces séances, mais il reste à savoir ce que les stagiaires désirent. Nous avons présenté un aperçu du contenu de ce qu'est la lecture labiale. Commençons-nous des séances à leur début ? Si c'est le cas, nous prendrions alors des groupes de 4 personnes pendant une heure, et organisés par niveau, c'est-à-dire les "expérimentés" et les "débutants".* »

14

La proposition est de trois séances d'une heure et demie chacune le 24 septembre, le 29 octobre et le 26 novembre au cabinet de Mme LE GOFF. L'heure est à préciser (en principe le matin).

Il est donc nécessaire que les personnes intéressées indiquent leurs attentes et les niveaux (débutant ou pas). Pour s'inscrire il suffit d'utiliser la feuille ci-jointe prévue à cet effet (ou le fichier pour ceux qui reçoivent le bulletin par mail). Il faudra également que chacun obtienne une **prescription** pour des séances de lecture labiale collectives.

La sortie de Nantes du 25 septembre

Comme nous l'avions annoncé, le projet de sortie à Nantes pour la visite du château et des machines de l'île a été retravaillé et concrétisé. La sortie est programmée pour le dimanche 25 septembre. Nous commencerons par la visite des machines de l'île puis, après le repas (pique-nique) nous serons reçus au château pour une visite guidée (accessibilité demandée) « sensorielle » orientée notamment sur les senteurs.

Afin de garder des prix abordables par la majorité, **la sortie sera annulée si le nombre des inscrits au 25 août ne dépasse pas 16 personnes.**

Tous renseignements et bulletin d'inscription sur la feuille jointe (ou le fichier joint) prévue à cet effet.

L'île de Nantes

Une équipe de constructeurs fous a installé son atelier dans les grandes Nefs des anciens chantiers navals. Sur les lieux mêmes où étaient construits les grands navires, ces structures mécaniques monumentales sont, pour tous, petits et grands, une invitation au rêve et au voyage ...

Venez découvrir **la Galerie des Machines**, le Serpent des Mers, le Crabe géant, le Bateau tempête, la salle d'exposition de l'Arbre aux Hérons, les maquettes de l'Eléphant et surtout **les nouveaux arrivés** : le Sulky des mers, le Poisson Volant, les trois Coques de noix, le Nautile... Tout un bestiaire de Machines auxquels les machinistes donnent vie, en expliquant leur fonctionnement et leur histoire.

Les forums des associations

Ils se tiennent au mois de septembre chaque année à Vannes, tous les deux ans à Lorient. Une fois de plus Oreille et Vie y tiendra un stand dans chacune des villes : le samedi 10 septembre à Vannes, le dimanche 18 à Lorient.

Pour cette édition 2011 le Conseil d'Administration veut réaliser un projet déjà ancien : faire une collecte d'appareils auditifs qui ne sont pas portés. Nous les enverrons à l'association Audition Solidarité qui s'occupe de l'acheminement des appareils dans divers pays où elle soutient une action humanitaire.

Plusieurs personnes ont demandé à faire bénéficier d'appareils d'occasion des personnes vivant en France et qui ne peuvent pas en acquérir. Mais pour l'instant les recherches de partenariat, notamment près de médecin du monde, n'ont pas abouti.

Toutes les bonnes volontés pour aider au montage des stands, à leur démontage, à la réalisation d'affiches et à la tenue des permanences pendant les forums sont bienvenues.

Le salon d'Art et d'Artisanat

Prévu le 20 novembre à l'Espace Cosmao Dumanoir, la préparation du salon est déjà bien avancée. Comme chaque année vous serez sollicité pour assurer les divers services nécessaires au bon déroulement de la journée. L'affiche (en couleur, mais reproduite sur le bulletin papier et les flyers en noir et blanc) a été réalisée par une étudiante en communication, Marine PLEVERT.

Dès aujourd'hui vous pouvez **faire connaître ce salon, notamment près des artistes et artisans d'art** susceptibles d'y être exposant. Un flyer (recto/verso) destiné aux exposants est joint au bulletin : vous pouvez le reproduire ou en demander à l'association.

Crêpes

Les biligs gaz étant interdites à l'Espace Cosmao, je lance à nouveau un appel pour trouver des **biligs électriques** : il en faudrait au moins 2. Vous êtes quelques uns à avoir répondu au premier appel mais je ne sais si ces appareils conviennent : il faut des biligs professionnelles. Merci de chercher autour de vous et de me tenir au courant du résultat de vos recherches.

Jeanne GUIGO

Salon d'art et d'artisanat
Dimanche 20 Novembre
Espace Cosmao Dumanoir
Lorient

3ème édition

10h - 19h
40 exposants

Entrée : 1,50 €
Moins de 12 ans : Gratuit
Tombola gratuite

Bar - Gâteaux - Crêperie

Association des malentendants et devenus sourds du Morbihan
11 P Maison des Associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
Tél/Fax 02 97 64 30 11 Site : <http://www.oreilleetvie.org>

Création graphique - Marine Plevert

Sommaire

Edito	2
Les aides techniques	3
Infos santé	7
La surdit� accroitrait les risques de d�mence chez les personnes vieillissantes	7
La charte de la personne hospitalis�e.....	8
Deux appels � t�moignage.....	9
Rencontres	10
Les « Caf� malentendant » � Lorient	10
Visite du jardin du Roch.....	10
La radio s'interresse aux malentendants	11
Le festival interceltique se rend accessible	12
Br�ves	13
Les projets pour l'automne	14
Stage de lecture labiale	14
La sortie de Nantes du 25 septembre	14
Les forums des associations	15
Le salon d'Art et d'Artisanat	15

Calendrier

Date	Objet	Lieu
10 septembre	Forum des associations	Vannes
18 septembre	forum des associations	Lorient
Automne	Stage du lecture labiale	Lorient
25 septembre	Sortie	Nantes
20 novembre	Salon d'Art et d'Artisanat	Lorient

16

Pensez   consulter le site Internet de l'association

<http://www.oreilleetvie.org>

Les bulletins sont t l chargeables sur le site, en couleur, trois mois apr s leur parution.

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan Membre du Bucodes
11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
t l/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 14 h   16 h et le jeudi de 10 h   12 h
Maison des Associations porte C 2^{ me}  tage gauche

A Vannes (t l 02 97 61 12 60 hors permanences)
les 1^{er} et 3^{ me} jeudi du mois de 17 h   18 h, Maison des Associations 6, rue de la Tannerie
les 2^{ me} jeudis du mois de 17 h   18 h au CHBA (h pital Chubert), hall d'entr e

A Pontivy (t l 02 97 27 30 55 hors permanences)
le quatri me vendredi du mois de 15 h   16 h   la Mairie

Service de transcription de la parole en temps r el et d'aide humaine   la communication

Renseignements tous les jours au si ge de l'association.